

Direction Générale des Douanes



CIRCULAIRE N° 1447 /DU 26 NOV 2009
(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Jonction du connaissement au moyen
de paiement des droits et taxes.

J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers, que dans le but de sécuriser la perception de la taxe de sûreté, une nouvelle procédure de paiement des droits et taxes est arrêtée.

Désormais, le paiement des droits et taxes de douane relatifs aux importations de marchandises conteneurisées, sera accompagné d'une copie du ou des connaissement (s) concerné (s) en vue d'une meilleure traçabilité.

Toute difficulté d'application me sera signalée d'urgence.

Ampliations :

- MEF/CAB
- SYNDICAT NATIONAL DES
TRANSITAIRES S/C GOLF TRANSIT
- SYNDICAT DES TRANSITAIRES S/C
SAGA
- CCECI

